

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.11.124.B

**CPER Article 8 -
demande de
subvention pôle
d'échanges
multimodal (PEM)**

LE VINGT DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 novembre 2012**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2012**DELIBERATION
N° 2012.11.124.B**Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****CPER ARTICLE 8 - DEMANDE DE SUBVENTION POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM)**

Dans le cadre du partenariat établi pour la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal, un protocole d'accord général a été signé en octobre dernier. Celui-ci a pour objet de présenter les orientations générales du projet d'aménagement de la gare d'Angoulême, les objectifs, et de formaliser les engagements respectifs des partenaires en présence : Réseau Ferré de France (RFF), SNCF, l'Etat, la Région Poitou-Charentes, le département de la Charente, GrandAngoulême.

Aussi, dans la continuité de ce protocole, il est désormais proposé de solliciter les financements attendus sur la 1^{ère} tranche du programme incluant le parvis Est et la passerelle. Une 2^{ème} tranche portant sur de possibles aménagements complémentaires pourra être considérée ultérieurement.

L'Etat, l'Europe et la Région accompagnent le projet au titre de l'article 8 du Contrat de Projet Etat Région (CPER) 2007-2013, relatif au développement de l'intermodalité.

Le Département apporte son soutien dans le cadre du Contrat de Développement 2008-2012 et RFF en application d'un dispositif national.

Au regard de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Etudes	100 000	Etat	1 800 000
Acquisitions foncières	36 000	Région Poitou-Charentes	1 800 000
Démolition	16 000	Europe - FEDER	800 000
Gare routière dont quais, abris, signalétique	1 435 800	Département de la Charente	2 032 887
Parvis Est (modes doux)	1 190 520	RFF	2 000 000
Parking vélo et vélostation	48 000	Autofinancement GrandAngoulême	5 013 433
Passerelle	10 620 000		
TOTAL	13 446 320	TOTAL	13 446 320

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions attendues auprès des partenaires financiers : Etat, Europe, Région, Département, Réseau Ferré de France.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents à venir afférents à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 novembre 2012	<u>Affiché le :</u> 27 novembre 2012